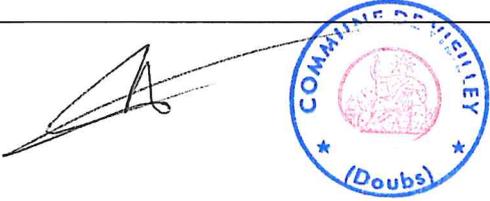


DÉPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE BESANCON CANTON DE BAUME LES DAMES	COMMUNE DE VIEILLEY - 25870 - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEILLEY
<u>SÉANCE DU 04 AVRIL 2024</u>	
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 A délibéré : 15 Pouvoirs : 1	L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.
Convocation du : 22 Mars 2024	Etaient présents : Mesdames Dorine LEROY, Françoise GILLET, Laurence REGAD-PELAGRU Messieurs, Sylvain CUNY, Stéphane DEMANGE, Corentin FAIVRE PICON, Damien GENTE, Aurélien JACQUET, Jimmy KASAD, Damien LIARD, Emmanuel MULIN, Olivier NAVARRE, Franck RACLOT, Guy VERCHERE.
	Absent excusé : -Christophe CLADY donne procuration Damien LIARD
Secrétaire de séance : Aurélien JACQUET	Absent non excusé :
Reçue en préfecture Certifiée exécutoire le 05 Avril 2024	DCM 24_04_04

Validation du conseil du 22 Mars 2024

1- VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 19600

Mr Guy VERCHERE, responsable de la commission Budget présente au conseil municipal le compte de gestion 2023 du BUDGET PRINCIPAL, établi par le trésorier. Les résultats étant concordants avec ceux du compte administratif, celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 15
 Contre : 00
 Abstention : 00

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 19600

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 et la balance générale des comptes, Mme Françoise GILLET l'ainée du conseil municipal présente au conseil municipal le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL, dont les résultats, sont conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

	Dépenses nettes	Recettes nettes
Fonctionnement	406 157.21	432 470.93
Investissement	71 263.88	79 636 .51

REPORTS DE L'EXERCICE 2022		
Fonctionnement	0.00	146 748.43
Investissement	38 151.47	0.00

TOTAL EXERCICE (réalisation +reports N-1)		
	515 572.56	658 855.87

RESTES À RÉALISER		
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	42 648.65	42 648.65

Fonctionnement	406 157.21	579 219.36
Investissement	152 064.00	122 285.16
TOTAL CUMULE	558 221.21	701 504.52

En absence du maire après délibération le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2023 :

001 déficit d'investissement :	29 778.84€
1068 prélèvements section de fonctionnement :	29 778.84€
002 excédent de fonctionnement :	173 062.15 – 29 778.84 = 143 283.31€

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

3- VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA FORÊT 19602

Mr Guy VERCHERE, responsable de la commission Budget présente au conseil municipal le compte de gestion 2023 du BUDGET FORÊT, établi par le trésorier. Les résultats étant concordants avec ceux du compte administratif, celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

4- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA FORÊT 19602

Après avoir présenté le compte de gestion 2023 et la balance générale des comptes, Mme Françoise GILLET, l'aînée du conseil municipal présente au conseil municipal le compte administratif du BUDGET FORÊT, dont les résultats, sont conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

	Dépenses nettes	Recettes nettes
Fonctionnement	8 469.05	13 131.78
Investissement	0.00	0.00

REPORTS DE L'EXERCICE 2022		
Fonctionnement	0.00	104 728.95
Investissement	0.00	3 848.54
TOTAL EXERCICE (réalisation +reports N-1)		
	8 469.05	121 709.27
RESTES À RÉALISER		
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00
Fonctionnement	8 469.05	117 860.73
Investissement	0.00	3 848.54
TOTAL CUMULE	8 469.05	121 709.27

En absence du maire après délibération le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal affecte comme suite le résultat 2023 :

001 excédent d'investissement : 3 848.54€

002 excédent de fonctionnement : $109\,728.95 + 3\,848.54 = 113\,240.22€$

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

5- VALIDATION DES TAUX DE RESSOURCES FISCALES 2024 « N°1259 »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le mode de calcul de l'état 1259, et indique que les taxes restent inchangées soit:

-Bâti reste à 32.40%

-Non Bâti à 23.16%

-Taxe d'habitation à 11.68%

Produit attendu 218 644€

Total des ressources fiscales : 177 193€

Celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE 19600

Après présentation du mode de construction du budget principal, le budget est présenté et décomposé par chapitre soit :

Dépense de FONCTIONNEMENT : 576 408.69€

Recette de FONCTIONNEMENT : 576 408.69€

Dépense INVESTISSEMENT : 354 478.25€

Recette INVESTISSEMENT : 354 478.25€

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA FORÊT 19602

Après présentation du mode de construction du budget forêt, le budget est présenté et décomposé par chapitre soit :

Dépense de FONCTIONNEMENT : 49 400€

Recette de FONCTIONNEMENT : 146 190.22€

Dépense INVESTISSEMENT : 19 368€

Recette INVESTISSEMENT : 19 368€

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Prochain conseil le

25 Avril 2024 à 20H

23 Mai 2024 à 20H.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



C. CLADY
Absent non excusé

S. CUNY

S. DEMANGE

C. FAIVRE PICON

D. GENTE

F. GILLET

A. JACQUET

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELAGRU

G. VERCHERE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	605 281	32,40	97,01	636 300	206 161	32,40	206 161
Taxe foncière non bâties (TFNB)	35 065	23,16	125,88	36 400	8 430	23,16	8 430
Taxe d'habitation (TH)	35 845	11,68	53,15	34 700	4 053	11,68	4 053
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	0
				Total	218 644	>>>	
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 218 644 = 1	32,40	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	218 644 = 1	23,16	
Taxe d'habitation (TH)	218 644	11,68	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2024,
cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			901	0	-51 206	8 854	-41 451

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	218 644	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-41 451	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	177 193
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

A BESANCON
 Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
CHANTAL GOUBERT
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 5/04/24
 Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	270
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	631
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	24 230
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	5 559
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	21 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	12 900
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	2 431
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,045785
d. Taux FB commune 2020	12,31
e. Taux FB département 2020	18,08

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,79	98,55	1,54000	97,01
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	24,76	127,05	1,17000	125,88
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,11	62,78	9,63000	53,15
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	12,41
b. Taux maximum de la majo	0,730

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	26,56
--	-------